



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B. - VICENTE.

N° 2016/87

Objet : Transfert comptable de biens du Budget Principal au Budget Annexe EHPAD

Monsieur le Président précise que suite à la fusion de la CC du Lautrécois et de la CC du Pays d'Agout en janvier 2013, il a été décidé de créer des budgets annexes.

Monsieur le Président explique ensuite qu'il est nécessaire aujourd'hui de transférer comptablement au Budget Annexe EHPAD des immobilisations en cours liées à ce service mais qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal comme détaillées ci-dessous. Dans un deuxième temps, ces travaux qui sont achevés seront intégrés au compte 21318.

	N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale
2031		HONORAIRES SEM ETUDE MAPAD	21/11/2006	2.362,10
2313		DIAGNOSTIC CHAUFFAGE	30/08/2010	4.425,20

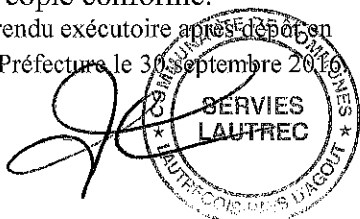
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

- autorise de transférer comptablement au Budget Annexe EHPAD des immobilisations en cours liées à ce service qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal, comme détaillées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2016



Le Président

